

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 10 avril 2014 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme pour le programme 162 « Interventions territoriales de l'État »

NOR : INTA1408580S

Le secrétaire général,

Vu la loi organique n° 2001-629 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment en son article 70;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer;

Vu la délégation de gestion du 21 janvier 2014 portant désignation du responsable de programme pour le programme 162,

Décide:

Article 1^{er}

En application de l'article 70 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, les responsables de budget opérationnel de programme pour le programme 162 « Interventions territoriales de l'État » sont désignés conformément à l'annexe à la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 avril 2014.

Pour le ministre et par délégation :

Le secrétaire général,

D. LALLEMENT

ANNEXE

**RESPONSABLES DE BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME
PROGRAMME 162 «INTERVENTIONS TERRITORIALES DE L'ÉTAT»**

NUMÉRO ET NOM DU BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME		RESPONSABLE DU BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME
0162 DR35	BOP Bretagne	Le préfet de la région Bretagne, préfet de l'Ille-et-Vilaine
0162 DPMG	BOP Martinique	Le préfet de la région Martinique, préfet de Martinique
0162 DR86	BOP Poitou-Charentes	La préfète de la région Poitou-Charentes, préfète de la Vienne
0162 DR2A	BOP Corse	Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud